

Bureau du 25 octobre 2004

Décision n° B-2004-2623

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Télesurveillance et interventions pour le gardiennage des biens immobiliers - Autorisation de signer un marché de prestations de service**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service bâtiments

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 13 octobre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2004-2383 en date du 5 juillet 2004, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des prestations de télesurveillance et d'interventions pour le gardiennage des biens immobiliers.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 8 octobre 2004, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Securitas pour un marché à bons de commande d'une durée d'un an ferme reconductible éventuellement trois fois une année et d'un montant annuel de 100 000 € HT minimum et 300 000 € HT maximum.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 33, 39, 40, 53 et suivants et 57 à 59 du code des marchés publics ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

Vu sa décision n° B-2004-2383 en date du 5 juillet 2004 ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres en date du 8 octobre 2004 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande pour la télesurveillance et les interventions pour le gardiennage des biens immobiliers et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise Securitas pour un montant minimum de 100 000 € HT, soit 119 600 € TTC et maximum de 300 000 € HT, soit 358 800 € TTC.

2° - Les dépenses seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2005 et éventuellement 2006, 2007 et 2008.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,